

<b>ARRETE DU MAIRE</b>	
AM/027/2025	

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS A MONSIEUR BERNARD SPROTTI, CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de BREUILLET,

Vu les articles L 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'empêchement de Mme le Maire et de l'ensemble des Adjoints le vendredi 4 juillet 2025 à 16h, il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Monsieur Bernard SPROTTI, Conseiller municipal, délégation des fonctions d'officier d'état civil pour procéder au mariage prévu ce jour et à cette heure.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Bernard SPROTTI, Conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil le vendredi 4 juillet 2025 à 16h, afin de procéder à la célébration du mariage prévu ce jour et à cette heure à la mairie de Breuillet.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à :

M. Le Sous-préfet de Palaiseau,  
M. Bernard SPROTTI, Conseiller municipal  
Service état civil de la mairie de Breuillet

Fait à Breuillet le 15 avril 2025.



Mme Le Maire  
  
Véronique MAYER